



**PRÉFET
D'ILLE-
ET-VILAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**ARRÊTÉ du 12 janvier 2022
portant modification de la composition du Conseil Départemental de l'Environnement
et des Risques Sanitaires et Technologiques d'Ille-et-Vilaine (CODERST)**

**Le préfet de la région Bretagne
préfet d'Ille-et-Vilaine**

VU le code de la santé publique ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'environnement ;

VU la loi n° 2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique

VU le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives ;

VU le décret n°2009-235 du 27 février 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;

VU le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

VU le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

VU le décret n° 2021-1000 du 30 juillet 2021 portant diverses dispositions d'application de la loi d'accélération et de simplification de l'action publique et de simplification en matière d'environnement ;

VU l'arrêté préfectoral du 7 juillet 2006 modifié portant institution du Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques d'Ille-et-Vilaine ;

VU l'arrêté préfectoral du 28 octobre 2021 portant renouvellement des membres du Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques d'Ille-et-Vilaine ;

VU le courrier électronique de l'Agence Régionale de Santé de Bretagne du 22 décembre 2021 ;

VU le courrier électronique de la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Ille-et-Vilaine du 10 janvier 2022 ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de procéder au remplacement de certains membres du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques d'Ille-et-Vilaine.

ARRÊTE

Article 1^{er} : Les articles 1 et 3 de l'arrêté préfectoral du 28 octobre 2021 portant renouvellement des membres du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST) d'Ille-et-Vilaine sont modifiés comme suit :

Article 1

3 – Neuf représentants d'associations agréées de consommateurs, de pêche et de protection de l'environnement, des professionnels et des experts :

• Trois représentants des membres de professions ayant leur activité dans les domaines de compétence de la commission :

Chambre de commerce et d'industrie d'Ille-et-Vilaine :

Titulaire : M. Vincent FROSTIN

Suppléant : M. Clément HOULLIER

4 – Quatre personnalités qualifiées dont au moins un médecin :

Titulaire : Dr. Ronan GARLANTEZEC, Médecin du service santé publique et épidémiologie du CHU de Rennes

Article 3

La formation spécialisée, présidée par le préfet ou son représentant, comprend :

4 – Deux personnalités qualifiées dont un médecin :

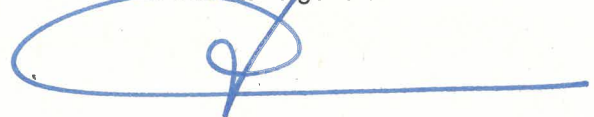
Titulaire : Dr. Ronan GARLANTEZEC, Médecin du service santé publique et épidémiologie du CHU de Rennes

Article 2 : Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral du 21 octobre 2021 demeurent inchangées.

Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture et le directeur départemental de la protection des populations sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et dont une copie sera adressée à chacun des membres.

Fait à Rennes, le 12 janvier 2022

Pour le préfet,
Le secrétaire général

A blue ink signature of Ludovic Guillaume, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal line.

Ludovic GUILLAUME